

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 04 mars 2026 à 19h00

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 04 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 février 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en Mairie de Nonville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BELLIOU, Maire.

Étaient présents : Monsieur BELLIOU Jean-Claude (Maire), Madame DAMLOUP Isabelle et Messieurs LORILLON Didier et STIER Loïc (Adjoints), et Messieurs BERNARDINI Gilles, GAYAT Thierry, et PLOUVIER Marc et Mesdames MAUPIED Emilie et Sylvie PLISSON.

Absents représentés : Madame MORETTI Maria pouvoir à Monsieur PLOUVIER Marc et Monsieur DEFAUX Jean-Luc pouvoir à Monsieur BERNARDINI Gilles.

Absent excusé : Monsieur DEFAUX Jean-Luc, DEQUEANT Ophélie.

Absents : Mesdames BACHELET Céline, Monsieur JEAN Jordan.

Secrétaire de Séance : Madame MAUPIED Émilie

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

Le procès-verbal de séance du 26 novembre 2025 est approuvé et signé par Monsieur le Maire et dans les prochains jours par le secrétaire de séance Monsieur DEFAUX Jean-Luc excusé pour cette séance.

Travaux d'Éclairage public du parking de la salle polyvalente (n°01/2026)

Tous les élus ont reçu par mail le 20 février 2026 avec leur convocation l'avant-projet sommaire (APS) et un exemplaire du projet de cette délibération.

M. le Maire en rappelle les termes :

Plusieurs luminaires du parking de la salle polyvalente ont été réparés à plusieurs reprises, et seuls deux foyers restent actuellement fonctionnels. Il présente l'avant-projet sommaire ainsi que la proposition tarifaire pour le remplacement des points lumineux et la mise en conformité de l'armoire électrique.

Il mentionne également le projet porté par la CCMSL concernant la crèche située à proximité de la salle polyvalente. Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds de concours de la CCMSL afin d'obtenir une participation financière pour ces travaux, et suggère de conditionner leur réalisation à l'attribution de cette subvention.

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

Considérant que la commune de Nonville est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public aux abords de la salle polyvalente et de la future crèche communautaire.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 13746 € HT et 16495.20 € TTC

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS).
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement des mâts, de luminaires et mise en conformité armoire POL sur le réseau d'éclairage public aux abords de la salle polyvalente et de la

future crèche communautaire, sous réserve de l'attribution du Fonds de concours de la Communauté de communes Moret Seine-et-Loing.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Demande de subvention au titre du Fonds de concours auprès de la Communauté de communes Moret Seine-et-Loing (n° 02/2026)

Tous les Elus présents et représentés ont reçu, par mail le 20 février 2026, le projet de délibération concernant ce point.

M. le Maire en rappelle les termes :

Considérant le projet de réalisation de la crèche à proximité de la salle polyvalente porté par la Communauté de commune Moret Seine-et-Marne ;

Considérant que la commune de Nonville est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public aux abords de la salle polyvalente et de future crèche communautaire

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 13746 € HT et 16495.20 € TTC

Considérant la délibération n°01/2026 du 04 mars 2026,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** M. le Maire à demander au Président de la CCMSL une aide financière (au titre de Fonds de Concours) pour le projet de création d'une crèche porté par la communauté de communes Moret Seine-et-Loing sur notre commune,

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes aux membres du Conseil Municipal :

- Secrétaire Générale de Mairie :

M. le Maire rappelle l'obligation pour la commune de nommer une secrétaire générale de mairie, évoqué lors de notre conseil municipal du 26 novembre 2025. Il informa les membres du conseil que l'arrêté pris par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne (CDG77) fixant la liste d'aptitude par voie de promotion interne dérogatoire au grade de rédacteur territorial, avec effet au 1er janvier 2026, a été publié et que M. Maria PERICOUCHE y figure.

L'inscription sur cette liste d'aptitude ne vaut pas nomination automatique. Elle permet à l'autorité territoriale de procéder à la nomination de l'agent, sous réserve de l'existence ou de la création d'un emploi correspondant au grade au sein de la collectivité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de laisser le soin à la prochaine équipe municipale de procéder à la création d'un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet.

Travaux :

L'aire de jeux destinée aux enfants de 2 à 12 ans a été réalisée et rencontre un vif succès. Quelques désordres ont été constatés : utilisation des balançoires par des adultes et passage de chiens sur le sol souple.

- Participation à la protection sociale complémentaire des agents (santé) :

Le 08 janvier 2026, la mairie a reçu un avis favorable du Comité social territorial du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

- Mise en place de sites de compostages partagés

Le SMETOM a sollicité la commune pour la mise en place de sites de compostage partagé sur l'espace public. Après débat, aucun besoin n'a été identifié sur le territoire rural, et des risques liés aux nuisibles et à la gestion des abords des dépôts ont été soulignés. L'ensemble de l'équipe municipale propose de répondre négativement à cette sollicitation.

- SDIS :

Le SDIS 77, qui compte 1 350 sapeurs-pompiers professionnels, 3 000 volontaires et 330 personnels administratifs, techniques et spécialisés, a adressé le 8 janvier 2026 sa lettre à la commune concernant la contribution 2026, fixée à 14,767 €/habitant (9 540 €), en légère baisse par rapport à 2025 et prise en charge par la Communauté de communes.

- Centre équestre les Écuries de Chauville : Labels :

La commune a reçu notification de la Fédération Française d'Équitation indiquant que l'Écurie Chauville Équestre a été labellisée Cheval Étape hébergement intérieur, Pony Club de France et Bien-être animal.

- Remerciements :

- La mairie a reçu un courrier de remerciement de l'association le GENE pour la mise à disposition de la Salle polyvalente.
- Nous avons reçu une carte de vœux de la part d'administrés, adressée au maire, aux conseillers municipaux et au personnel administratif, avec une mention particulière pour l'équipe du CCAS en reconnaissance de leur gentillesse et de leur dévouement. Ce geste témoigne de la gratitude et des bons vœux des habitants pour la nouvelle année.
- Remerciements au Comité des fêtes pour l'excellente organisation de notre cérémonie des vœux qui s'est déroulée le vendredi 30 janvier 2026.

- Prochaines élections :

Rappel des prochaines élections municipales le 15 mars 2026 pour le 1^{er} tour :
1 seule liste pour Nonville. Lecture est faite du tableau de présence

- SIRP – Cantine scolaire

Les panneaux phoniques acquis par le (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) ont été installés par M. Didier Lorillon, 1^{er} maire-adjoint et Vice-président du SIRP, en collaboration avec notre agent communal. Ces installations visent à améliorer les conditions d'accueil des enfants et du personnel à compter de la rentrée. Deux photographies illustrant les travaux ont été présentées à l'assemblée présente.

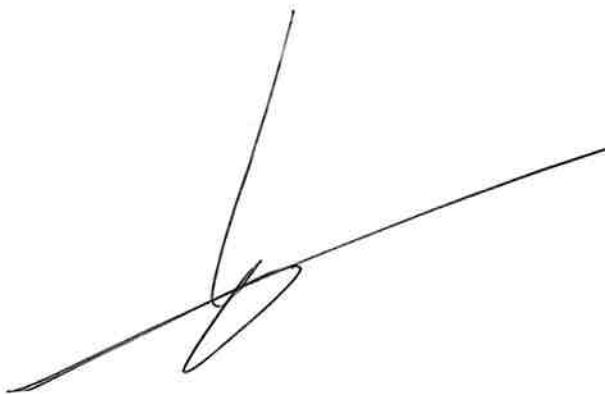
QUESTIONS DIVERSES

Une question a été soulevée concernant l'avancement du recrutement de la nouvelle secrétaire de mairie. À ce jour, 41 candidatures ont été reçues.

Le maire a exprimé sa gratitude envers l'ensemble de l'équipe municipale pour son accompagnement tout au long de la mandature, soulignant l'implication de chacun ainsi que le dynamisme du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h38

Le Maire
Jean-Claude BELLLOT



Le secrétaire de Séance
Émilie MAUPIED

